

2003_2004

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Secrétariat à la politique linguistique



Message du sous-ministre associé

En 2003-2004, le Secrétariat à la politique linguistique a continué de coordonner le développement et l'application de la politique linguistique québécoise ainsi que la mise en œuvre des mesures qui en découlent. Le Secrétariat a maintenu ses activités régulières en fonction des grandes orientations stratégiques qu'il s'était données pour la période s'échelonnant entre 2001 et 2004. Ainsi, cette année encore, la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique, l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique ainsi que le développement et la généralisation d'un français de qualité sont demeurés les cibles prioritaires.

Le Secrétariat a donc poursuivi ses travaux visant à renforcer la concertation interministérielle autour de la politique linguistique. Il a aussi participé à plusieurs événements et à de nombreuses rencontres, au Québec et à l'étranger, dans le but de promouvoir la politique linguistique québécoise. En outre, le Secrétariat a organisé conjointement avec des partenaires locaux et étrangers un colloque international en vue de mieux connaître les pratiques linguistiques qui prévalent dans les entreprises à vocation internationale. Il a collaboré à la préparation de divers dossiers judiciaires afin de défendre la légalité et la légitimité des dispositions de la Charte de la langue française. Il a préparé et diffusé, sous diverses formes, des textes susceptibles de faire connaître et comprendre la Charte de la langue française et ses plus récentes modifications. Il a poursuivi certaines actions concertées avec le ministère de la Culture et des Communications, ce qui a notamment permis à la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias de déposer un premier rapport en décembre 2003. Enfin, le Secrétariat a continué à soutenir le développement et la diffusion de corpus lexicaux québécois ainsi que le programme « Parlez-moi d'une langue! ».

C'est avec plaisir que je présente aujourd'hui ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,



Guy Dumas



Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2003-2004 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.



Guy Dumas

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique

Québec, septembre 2004



Table des matières

I. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	03
II. LE CONTEXTE	05
III. LES FAITS SAILLANTS	07
IV. RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE	11
V. LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION	13
VI. L'UTILISATION DES RESSOURCES	17
VII. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	19
ANNEXE	
LOI ET RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA MINISTRE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2004)	21



La présentation du Secrétariat à la politique linguistique

LA MISSION

Créé en 1988 pour assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- conseiller la ministre pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

L'effectif utilisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en étroite collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, lesquels occupent, chacun, un créneau spécifique de la politique linguistique :

- l'Office québécois de la langue française est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française;
- la Commission de toponymie est chargée de l'inventaire, de la conservation, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec;
- le Conseil supérieur de la langue française fournit des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

Chacun de ces organismes dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.

RAPPEL DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

Au cours des trente dernières années, le français a progressé au Québec :

- l'affichage public et commercial a en partie retrouvé un visage français, particulièrement à Montréal;
- les consommateurs francophones obtiennent davantage de services dans leur langue;
- l'usage du français s'est accru chez les travailleurs et dans la vie des entreprises;
- la fréquentation de l'école française par les jeunes immigrants a augmenté, ce qui a favorisé leur intégration à la société québécoise majoritairement francophone;
- les écarts de revenus et de statuts, autrefois défavorables aux francophones, se sont atténués.

Toutefois, malgré les effets positifs résultant de la politique linguistique québécoise, le contexte général dans lequel s'inscrivent les efforts déployés pour promouvoir la langue française et favoriser son épanouissement n'en continue pas moins à poser de réels défis. En effet, bien des progrès restent encore à réaliser pour que le français soit la langue normale et habituelle des communications publiques au Québec. L'équilibre linguistique atteint demeure toujours fragile. Des pressions diverses continuent de s'exercer quotidiennement sur la langue française au Québec :

- la mondialisation des économies et la forte pénétration des technologies de l'information et des communications, concourent à promouvoir l'usage généralisé de l'anglais;
- l'ouverture des marchés amène les entreprises commerciales et industrielles établies au Québec à faire régulièrement affaire avec l'étranger et à accroître l'exigence et l'usage d'une autre langue que le français;
- enfin, il y a, de façon générale, l'avenir démographique des francophones qui, étant donné le vieillissement de la population et un faible taux de fécondité, dépend de plus en plus de l'apport de l'immigration.

À ce propos, en décembre 2002, Statistique Canada rendait publiques ses premières données démographiques extraites du recensement de 2001¹. Il ressort de ces données que, depuis 1951, la proportion de Canadiens dont la langue maternelle est le français continue à diminuer : de 23,5 % en 1996, elle est passée à 22,9 % en 2001. La proportion de personnes parlant le plus souvent le français à la maison a également diminué au Canada, passant de 22,6 % en 1996 à 22 % en 2001. Près de 86 % des francophones du Canada vivent au Québec.

En 2001, toujours selon ces données, les francophones représentaient 81,4 % de la population du Québec (5 802 020 personnes) comparativement à 81,5 % en 1996 et à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones formaient 10,3 % de la population québécoise (681 785 personnes), une hausse par rapport à 1996, alors qu'ils représentaient 9,7 % de la population. Depuis quelques années, les allophones surpassent, en nombre, les anglophones dont la proportion a continué à diminuer, passant de 8,8 % en 1996 à 8,3 % en 2001 (591 365 personnes).

La baisse de l'indice de fécondité des francophones québécois, sous le seuil du renouvellement des générations, est désormais une tendance démographique lourde. Dans ce contexte, l'intégration linguistique des immigrants demeure un enjeu majeur pour la société québécoise. Or, en 2001, malgré les effets positifs de la Charte de la langue française, un allophone sur deux, parmi ceux qui effectuaient un transfert linguistique, optait encore pour l'anglais (54 %) plutôt que pour le français (46 %). On note également que les immigrants arrivés au Québec depuis 1996 sont moins portés à privilégier le français au travail que ceux qui se sont installés au Québec au cours des années précédentes.

À la lumière de ces éléments, on comprendra que la politique linguistique québécoise garde toute sa pertinence. À l'instar du Québec, quelque 287 États ou territoires autonomes répartis dans plus de 180 pays ont adopté une politique linguistique destinée à promouvoir une ou plusieurs langues sur leur territoire. Au 21^e siècle, ces démarches d'aménagement linguistique s'avèrent plus que jamais nécessaires.

En effet, le développement des technologies de l'information et l'expansion de l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent certains États à s'interroger sur la place de leur langue, dans le monde et sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones devient essentiel pour assurer la vitalité du français sur le plan national et international.

De même, les liens avec d'autres communautés linguistiques se tissent de plus en plus naturellement. Ainsi, la promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, notamment dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, sont considérées par la plupart des États comme un des moyens d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres. Aussi, que ce soit à l'échelle de la francophonie, des Amériques ou du monde, le Québec participe activement à la défense de la diversité culturelle et linguistique.

¹ Statistique Canada. *Recensement de 2001 : série « analyses », Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues*, No 96F0030XIF2001005 au catalogue.

LES DÉFIS POUR LE SECRÉTARIAT

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique (Administration, travail, éducation, commerce et affaires, communications) demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise que coordonne le Secrétariat à la politique linguistique. À ce titre, il fait face aux défis suivants :

- le maintien du rôle exemplaire et moteur, en matière d'emploi et de qualité du français, que doit jouer l'Administration, y compris les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que le monde municipal;
- l'élaboration de stratégies d'intervention visant à mieux faire connaître la politique linguistique québécoise et, ainsi, à en améliorer la perception, tant au Québec qu'à l'étranger;
- la réalisation d'activités destinées à valoriser et à diffuser le français;
- la promotion du multilinguisme, notamment au sein de la francophonie et d'organisations internationales, pour favoriser le renforcement du français comme langue présente et utile dans les secteurs stratégiques.



Les faits saillants

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre de la Culture et des Communications dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner, en 2003-2004, les faits saillants suivants :

- la tenue à Québec du Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale;
- les décisions du Tribunal administratif du Québec confirmant la validité constitutionnelle de la modification apportée en 2002 (L.Q. 2002, c. 28) au deuxième alinéa de l'article 73 de la Charte de la langue française et qui vise à éviter que la fréquentation au Québec d'une école anglaise privée non subventionnée ne serve de passerelle vers l'école anglaise publique ou privée subventionnée;
- la préparation des mémoires et auditions devant la Cour suprême du Canada dans trois pourvois relatifs à l'admissibilité à l'école anglaise au Québec;
- la participation à différentes activités de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (réunion du Conseil international francophone des langues, formation donnée lors de l'Atelier régional de mise en commun des expériences en matière de gestion des langues dans les pays membres de l'Afrique de l'Ouest);
- les travaux de soutien à la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias qui a rendu public, en décembre 2003, son premier rapport;
- l'attribution d'une subvention de 650 000 \$ au centre FRANQUS de l'Université de Sherbrooke pour le projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec*;
- l'attribution d'une subvention de 40 000 \$ à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) pour l'élaboration du *Dictionnaire québécois des relations de travail*.

LES CONTESTATIONS JUDICIAIRES DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Diverses dispositions de la Charte de la langue française relatives, notamment, à la langue d'enseignement, à la langue du commerce et des affaires et à la langue du travail font l'objet de contestations devant différentes instances (Tribunal administratif du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel, Cour suprême, Comité des droits de l'homme des Nations Unies). Le gouvernement du Québec défend la validité et la légitimité de ces dispositions qui sont essentielles pour assurer la sauvegarde de la langue française et l'identité du peuple québécois majoritairement francophone, dans un contexte canadien et nord-américain dominé par la langue anglaise et la culture anglo-américaine.

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité. Au cours du présent exercice, il y a lieu de mentionner les décisions suivantes :

- Le 11 novembre 2003, le Tribunal administratif du Québec a rendu une décision dans laquelle il concluait à la constitutionnalité du deuxième alinéa de l'article 73 de la Charte de la langue française, tel que modifié en 2002 (dossiers Nguyen et autres). Ce faisant, le Tribunal a retenu la position défendue par le Procureur général du Québec, à savoir que cette disposition était compatible avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Le 18 mars 2004, le Tribunal administratif du Québec, en s'appuyant sur les motifs énoncés dans l'affaire Nguyen, a également reconnu la validité du troisième alinéa de l'article 73 de la Charte de la langue française (dossiers Zargarazad, Bindra, Zeng, Rajabian et Pitre).
- Le 22 mars 2004, la Cour suprême du Canada a entendu trois pourvois touchant l'accès à l'école anglaise au Québec. Dans la cause Casimir/Solski, le Procureur général du Québec a défendu la constitutionnalité des articles 72 et 73 de la Charte de la langue française, plus particulièrement la notion de « majeure partie de l'enseignement ». Il a fait valoir notamment que celle-ci était compatible avec le paragraphe 23(2) de la Charte canadienne des droits et libertés qui devait recevoir une interprétation fondée sur son objet véritable et qui doit tenir compte du contexte historique, démographique et sociologique dans lequel s'inscrivent les droits linguistiques.
- Dans l'affaire Gosselin, où les articles 72, 73 et 75 de la Charte de la langue française étaient contestés au regard du droit à l'égalité prévu aux articles 10 et 12 de la Charte des droits et libertés de la personne, le Procureur général du Québec a plaidé que ces dispositions constituaient la mise en œuvre législative des obligations constitutionnelles édictées par les paragraphes 23(1)b) et (2) de la Charte canadienne et, qu'à ce titre, le droit à l'égalité ne pouvait être invoqué pour en élargir la portée.
- Enfin, dans le dossier Casimir portant sur l'étendue de la compétence du Tribunal administratif du Québec, le Procureur général a allégué que ce dernier était l'instance compétente pour disposer des recours liés à l'admissibilité à l'enseignement en anglais au Québec.

En mars 2004, le Québec a transmis, par l'intermédiaire des autorités fédérales, ses observations au Comité des droits de l'homme des Nations Unies sur la recevabilité d'une plainte déposée, en octobre 2003, relativement à certaines dispositions de la Charte de la langue française en matière de langue d'affichage.

LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

En 2003-2004, le Secrétariat a contribué, à l'occasion de diverses activités internationales, à la mise en valeur de l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Dans le domaine de la coopération linguistique, mentionnons sa collaboration à la préparation des travaux de la III^e Commission mixte permanente Québec-Wallonie-Bruxelles (Bruxelles, juin 2003). Le Secrétariat a également organisé, conjointement avec la Direction générale de la Politique linguistique de la Catalogne et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale (Québec, juin 2003). À l'intérieur des relations qu'il entretient avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en faveur de la promotion du français sur le plan international et du soutien à la mise en œuvre de politiques linguistiques nationales, le Secrétariat a participé à la 4^e réunion du Conseil international francophone des langues (Paris, avril 2003), au colloque organisé par le Réseau francophone du français dans le monde (Paris, novembre 2003) ainsi qu'au premier Atelier régional de mise en commun des expériences en matière de gestion des langues dans les pays membres de l'Afrique de l'Ouest (Bamako, novembre 2003). Dans la perspective de la promotion et du rayonnement du français dans les Amériques, le Secrétariat a participé au XIII^e congrès des professeurs de français en Amérique latine SEDIFRALE (Lima, juin 2003) ainsi qu'au 13^e Séminaire de l'enseignement des langues étrangères organisé dans le cadre de la Foire internationale du livre de Guadalajara (Guadalajara, décembre 2003). Signalons aussi, à l'occasion de missions étrangères accueillies au Québec, la tenue de rencontres avec, entre autres, des représentants du Département d'éducation de la province du Shandong en Chine et des parlementaires de la Belgique fédérale ainsi que du Parlement flamand et du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale.

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

La Charte de la langue française demande aux collègues et universités du Québec de se doter, avant le 1^{er} octobre 2004, d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique a poursuivi sa collaboration avec des représentants de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec à Montréal pour les aider dans cette démarche.

LES TRAVAUX DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE DANS LES MÉDIAS

Créée en mars 2003, la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias regroupe des représentants de tous les médias francophones québécois (écrits et électroniques, publics, privés et communautaires). Le Secrétariat à la politique linguistique et le ministère de la Culture et des Communications apportent leur soutien aux travaux de cette table. En décembre 2003, les membres de la Table de concertation ont adressé à la ministre de la Culture et des Communications leur premier rapport qui fait ressortir la nécessité :

- de sensibiliser les gestionnaires et le personnel des médias à l'importance de leur rôle en matière de qualité de la langue;
- d'accentuer la formation linguistique des futurs journalistes et communicateurs;
- d'adapter le perfectionnement linguistique en milieu de travail;
- de faciliter l'accès et le partage d'outils de travail susceptibles d'aider les journalistes et les communicateurs à diffuser une langue de qualité.

En février 2004, la ministre de la Culture et des Communications a rencontré les membres de la Table et a discuté de leur premier rapport tout en les informant que diverses mesures seraient prises pour appuyer le travail des journalistes et des artisans des médias francophones sur le plan linguistique (développement d'un didacticiel de perfectionnement; mise en place par l'Office québécois de la langue française de services linguistiques dédiés aux médias). Les travaux de la Table de concertation se poursuivent.



LES PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivains et écrivains québécois et le ministère de la Culture et des Communications, le programme « Parlez-moi d'une langue! » a permis, cette année, à 69 écrivains et professionnels de la langue de tenir 106 activités et de rencontrer quelque 3 200 élèves de 46 établissements d'enseignement collégial du Québec.

Le Secrétariat finance également le développement et la mise en réseau, dans Internet, des fonds de données linguistiques et textuelles du Québec produits par les chercheurs de cinq universités québécoises. En 2003-2004, quatre projets ont été retenus et le Réseau des corpus lexicaux québécois, accessible dans le site Internet du Secrétariat, s'est enrichi d'un nouveau corpus, ce qui porte leur nombre à 14.

De plus, le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française qui a permis l'attribution de 28 subventions, totalisant un montant de 146 100\$, par la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

LES PUBLICATIONS DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours de l'année, le Secrétariat a publié les Actes du colloque portant sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale. Ce colloque s'est tenu en juin 2003 à Québec. De plus, le Secrétariat a procédé à la traduction en diverses langues de sa brochure *Vivre en français au Québec* qui est maintenant disponible gratuitement dans les langues suivantes : français, anglais, catalan, espagnol, portugais, mandarin, allemand, japonais, arabe et italien. De même, la publication *La politique linguistique du Québec en questions... et réponses* est disponible gratuitement en français, en anglais, en espagnol, en portugais et en mandarin. En 2003-2004, le Secrétariat a distribué plus de 10 000 brochures.

LA REMISE DU PRIX GEORGES-ÉMILE-LAPALME

La plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, le prix Georges-Émile-Lapalme, a été décernée, en 2003, à M. André Gaulin pour son profond engagement en faveur de la qualité du français.



Rappel du plan stratégique

Les grandes orientations stratégiques que le Secrétariat à la politique linguistique s'est fixées pour 2003-2004 sont :

- la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique;
- l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur;
- le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.

Les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Orientation stratégique :

La cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique.

Axe d'intervention : Soutien à la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française

OBJECTIF

PRÉPARER DES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE RÉFLEXION EN VUE DE PRISES DE POSITION GOUVERNEMENTALES OU DE RÉFORME LÉGISLATIVE DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE ET EN ASSURER LE SUIVI.

Indicateurs	Cible (2003-2004)	Résultats (2003-2004)
Mandats réalisés, demandes traitées, analyses et documents produits	Maintien du rôle exemplaire de l'Administration en matière de promotion de la langue officielle.	<p>Travaux de la Table de concertation sur la langue des jeux électroniques.</p> <p>Préparation de documents dans le cadre des différents dossiers judiciaires relatifs à la Charte de la langue française.</p> <p>Préparation de documents (aide-mémoire, tableaux) sur les règles linguistiques applicables à l'Administration québécoise.</p> <p>Avis sur diverses clauses à portée linguistique dans des ententes intergouvernementales.</p> <p>Commentaires et avis sur les politiques linguistiques de deux universités.</p> <p>Préparation des notes d'entretien et des interventions publiques de la ministre en matière linguistique.</p>

Commentaires :

Le Secrétariat a également assuré un rôle de soutien dans le cadre des contestations relatives à diverses dispositions de la Charte de la langue française devant différentes instances.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Orientation stratégique :

L'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

Axe d'intervention : Promotion de la politique linguistique québécoise

OBJECTIF

FAIRE CONNAÎTRE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU QUÉBEC AINSI QU'À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.

Indicateurs	Cible (2003-2004)	Résultats (2003-2004)
Nombre de publications (produites et diffusées).	9 000 publications diffusées.	10 848 brochures ont été distribuées. Les deux brochures du Secrétariat (<i>Vivre en français au Québec, La politique linguistique en questions... et réponses</i>), ont été traduites et publiées en plusieurs langues afin de mieux faire connaître la politique linguistique.
Nombre de rencontres et de séances d'information.	20 rencontres.	10 rencontres ont eu lieu avec des représentants d'États étrangers ou d'organisations internationales ainsi que des journalistes étrangers pour faire connaître la politique linguistique québécoise. Une rencontre de formation pour des fonctionnaires québécois partant pour l'étranger. Colloque sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale et publication des Actes de ce colloque (210 pages).

Commentaires :

Cette année encore, le Secrétariat a utilisé de nombreuses tribunes, québécoises, canadiennes et internationales, pour promouvoir la Charte de la langue française; conférences, rencontres, articles, brochures et site Internet ont été les outils privilégiés pour mieux faire connaître la politique linguistique québécoise.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Orientation stratégique:

Le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.

Axe d'intervention : Amélioration de la connaissance et de la maîtrise du français en usage au Québec, ainsi que sa valorisation.

OBJECTIFS

- FAIRE CONNAÎTRE LE RÉSEAU DE CORPUS LEXICAUX QUÉBÉCOIS AUPRÈS DE CLIENTÈLES CIBLES ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE À JOUR, EN PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS CONCERNÉES, DES FONDS QUÉBÉCOIS DE DONNÉES LINGUISTIQUES ET TEXTUELLES.
- SENSIBILISER LES JEUNES DU QUÉBEC À L'IMPORTANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE.
- SENSIBILISER LES MÉDIAS QUÉBÉCOIS À L'IMPORTANCE DE LEUR RÔLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT NORD-AMÉRICAIN.

Indicateurs	Cible (2003-2004)	Résultats (2003-2004)
Mise à jour des corpus et enrichissement du Réseau des corpus lexicaux.	Mise à jour de 2 des 13 corpus lexicaux.	Mise à jour et enrichissement de 3 corpus et ajout d'un nouveau corpus.
Nombre de rencontres et nombre d'élèves visés.	Prise de position de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias.	Poursuite du programme « Parlez-moi d'une langue ! » : rencontres d'écrivains et de professionnels de la langue avec des élèves des collèges. (69 écrivains et professionnels ont participé à 106 activités dans 46 collèges, touchant ainsi quelque 3 200 élèves). Soutien en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications aux travaux de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias. Publication d'un premier rapport de la Table et mise en œuvre de mesures linguistiques de soutien aux journalistes.

Commentaires :

À la suite d'une consultation faite en février 2003 auprès des universités et des utilisateurs des corpus lexicaux, les objectifs du programme ont été élargis pour permettre une meilleure exploitation des corpus en développant des outils linguistiques adaptés à trois clientèles prioritaires : les médias, l'Administration et le monde du travail. Dans ce cadre, un projet de didacticiel de perfectionnement linguistique destiné aux journalistes a été retenu. Depuis que les 14 corpus sont interrogeables dans Internet à partir du portail unique du Secrétariat, les commentaires reçus de la part des utilisateurs sont fort positifs.



L'utilisation des ressources

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines du Secrétariat sont traitées sous la rubrique « Structure organisationnelle du Secrétariat ».

RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources budgétaires de 1,9M\$ apparaissent au programme 03 du ministère de la Culture et des Communications.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2003-2004, le contenu du site Internet du Secrétariat a été entièrement revu afin d'en améliorer la présentation et d'y faciliter la navigation. L'effet semble avoir été positif, puisque l'achalandage a augmenté de 23 % (56 063 consultations en 2003-2004) par rapport à l'année précédente.

La page donnant accès au Réseau des corpus lexicaux demeure, après la page d'accueil du site, celle qui est la plus fréquentée par les internautes. Elle est suivie par les informations dressant le portrait de la situation linguistique au Québec et par la page donnant accès aux différentes publications du Secrétariat.

L'application des exigences législatives

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Cette section présente les résultats du Secrétariat à la politique linguistique relatifs au Programme d'accès à l'égalité, au Plan d'embauche pour les personnes handicapées ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise (membres d'une communauté culturelle, anglophones ou autochtones).

Le Secrétariat à la politique linguistique n'a procédé à aucune embauche en 2003-2004. Son effectif de neuf personnes ne compte aucune personne handicapée, anglophone, autochtone ou issue d'une communauté culturelle.

Le tableau ci-dessous décrit le taux de représentativité des femmes au sein du Secrétariat.

FEMMES

LE TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ

Catégories d'emploi	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau
Représentativité en nombre	0	3	1	2
Taux de représentativité	0 %	75 %	100 %	100 %

Nota bene

Pour l'application des exigences législatives touchant à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, voir la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en cette matière, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

Loi et règlements relevant de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2004)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.01).
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 11);
- Règlement sur la régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r. 14).

